efforts de développement. Signalons encore, pour cette catégorie des films de la Croix-Rouge, le film soviétique « Attention, route » qui a été distingué par la médaille d'or des films d'éducation et de formation, et le film des Etats-Unis « Ready for the worst » (« Se préparer au pire ») qui a reçu la médaille d'or des films d'information et de promotion.

La coproduction du CICR, de la Ligue de la Croix-Rouge hongroise et de la Croix-Rouge bulgare « Au cœur d'un symbole », œuvre du réalisateur hongrois Georges Karpati, a été présenté en première mondiale à l'ouverture du festival devant plusieurs milliers de personnes. Le film a été très bien accueilli. Sur décision des présidents de la Ligue et du CICR, il n'a pas été mis en compétition. Signalons qu'il est disponible dans les langues officielles de la Croix-Rouge internationale auprès de la Ligue ou du CICR.

Comme précédemment, le dixième Festival international de Varna a été un grand succès. La Revue internationale félicite la Croix-Rouge bulgare pour cette dixième manifestation et lui présente ses vœux les meilleurs pour l'avenir.

Au Costa Rica

XIIe Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge

La XIIe Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge s'est déroulée, du 3 au 8 juillet, à San José au Costa Rica. Elle était organisée par la Croix-Rouge du Costa Rica et la Ligue. Les délégations de 23 Sociétés nationales, la plupart conduites par leur président, participèrent à la Conférence; de plus, sept autres Sociétés nationales d'autres continents avaient été invitées en qualité d'observateurs. Le président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, M. E. de la Mata, et le secrétaire général, M. Hans Hoegh, étaient à la tête d'une délégation de la Ligue. Le CICR était représenté par son président, M. Alexandre Hay, accompagné d'une nombreuse délégation.

L'objet principal de la Conférence était d'examiner la façon dont se déroulait le plan quinquennal de développement de la Croix-Rouge en Amérique, plan qui avait été adopté en 1979, à Rio de Janeiro. A la lumière de cet examen, il fallait décider du maintien des objectifs du plan et en prolonger le durée ou, au contraire, adopter de nouveaux objectifs et un nouveau calendrier.

Pour faciliter le travail, la Conférence s'est divisée en six commissions: affaires générales, assistance, santé et affaires sociales, jeunesse, diffusion et protection, communication sociale et relations publiques. Toutes les discussions se sont déroulées dans un esprit constructif très positif, en évitant des polémiques stériles.

Devant la Commission des affaires générales, les Sociétés nationales, qui ont vécu et ont dû intervenir ces derniers temps dans une situation de conflit, se sont exprimées à ce sujet. Elles ont expliqué leur rôle et leurs activités. Elles ont toutes marqué leur appréciation pour le travail du CICR dans ces situations de conflit, ont relevé que les activités des Sociétés nationales et celles du CICR sont complémentaires, et ont souligné que le CICR reste le seul organisme à pouvoir mener à bien certaines actions de protection, relevant de son rôle d'intermédiaire neutre.

La Conférence a ensuite adopté une résolution (Résolution I) aux termes de laquelle, « profondément préoccupée par les conflits armés et les troubles qui affectent l'Amérique centrale; particulièrement émue par le sort de la population civile...; elle rappelle que, dans des conflits internes également, les principes humanitaires et les dispositions des Conventions de Genève doivent être respectés en tout temps par tous;... elle fait appel aux parties aux conflits afin qu'elles facilitent en tout temps l'activité de caractère strictement humanitaire et neutre du Comité international de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge des différents pays; et elle demande que soient accordées à la Croix-Rouge toutes les facilités, y compris sous forme de trêve locale, lui permettant d'apporter protection et assistance, sans discrimination, à toutes les victimes. »

Un point est à relever encore, c'est qu'un accord bilatéral a été conclu, au cours de la Conférence, entre deux Sociétés nationales, celle du Salvador et celle du Honduras, et les Sociétés nordiques de la Croix-Rouge (celles du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède), pour une collaboration dans le domaine du développement des structures opérationnelles dans les deux Sociétés américaines. Le CICR et la Ligue ont contresigné ces accords.